



Compte-rendu

Le séminaire de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS s'est déroulé au département STAPS de l'Institut Universitaire Jean-François Champollion à Rodez du mardi 20 juin 2017 à 9h00 au jeudi 22 juin 2017 à 12h30.

Présents : Arnaud JAILLET (Amiens) ; Philippe MATHÉ (Angers) ; Guy VERSHAVE (Calais) ; Philippe ROUDEN (Cergy-Pontoise) ; Pierre BAVAZANNO (Chambéry) ; Nasser HAMMACHE (Clermont-Ferrand) ; Lionel CROGNIER (Dijon / Le Creusot) ; Philippe LOPEZ (Évry) ; Jean-Philippe HEUZE (Grenoble) ; Patrick FANOUILLET (Le Mans) ; Fabrice VIALE (Le TAMPON) ; Guillaume PENEL (Lille) ; Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges / Brive) ; Yannick VANPOULLE (Lyon) ; Cécile COLLINET (Marnes La Vallée) ; Pascal CARLIER (Marseille / Gap) ; Jean-Philippe HAINAUT (Metz) ; Didier DELIGNIERES (Montpellier) ; Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil) ; Hugues ROLAND (Paris XII Nord Bobigny) ; Tarak DRISS (Paris Ouest Nanterre) ; Éric MARGNES (Pau / Tarbes) ; Claude HERTOIGH (Pointe-à-Pitre) ; Aurélien PICHON (Poitiers / Angoulême) ; William BERTUCCI (Reims) ; Christine AMANS-PASSAGA (Rodez) ; Thomas LAPOLE (Saint-Étienne) ; Jean SAINT-MARTIN (Strasbourg) ; Jean-Paul PÉRON (Toulon) ; Jean-Paul DOUTRELOUX (Toulouse) ; Émilie SIMONNEAU-BUESSINGER (Valenciennes)

Invités : Laurent BEAUVAIS (UCPA, Chargé de mission C3D) ; Orlane FRANÇOIS (ANESTAPS) ; Bénédicte NOURY (Angers) ; François GUERRERO (Brest) ; Guillaume DUCHATEAU (Calais) ; Pierre-Alban LEBECQ, Bastien REDDING (Cergy-Pontoise) ; CAMPORELLI Fabien (Lille) ; Jérémy Pierre (Marnes La Vallée) ; Gérôme GAUCHARD (Nancy / Épinal) ; Stéphane BELLARD (Nantes) ; François COTTIN (Paris Sud Orsay) ; Sébastien RUFFIÉ (Pointe-à-Pitre) ; Alain FERRAND, Benoit DUGUÉ (Poitiers) ; Fanny DUBOIS (Rodez) ; Olivier GAVARRY (Toulon)

Excusés : AHMAIDI Said (Amiens) ; Stéphane NOTTIN (Avignon) ; Nicolas TORDI (Besançon) ; Julien MORLIER (Bordeaux) ; Jérôme GUÉRIN (Brest) ; Antoine GAUTIER (Caen) ; Guillaume DUCHATEAU (Calais) ; Céline GIONVANNONI (Corte) ; Grégory DOUCENDE (Font-Romeu / Perpignan) ; Isabelle CABY (Liévin) ; Michèle SCHWARTZ- MÉREY (Nancy / Épinal) ; Arnaud GUÉVEL (Nantes) ; Serge COLSON (Nice) ; Hechmi TOUMI (Orléans) ; Luc COLLARD (Paris Descartes) ; Christine LE SCANFF (Paris-Sud Orsay) ; Charles-Yves COLLET (Rennes II) ; Jacques PRIOU (Rennes ENS) ; Régis THOUVARECQ (Rouen)

Le Président de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS ouvre le séminaire en souhaitant la bienvenue à chacun et en remerciant l'accueil réservé par l'équipe de Rodez, Christine AMANS-PASSAGA, son équipe et les étudiants qui se sont mobilisés.





Deux points sont particulièrement soulignés pour ce séminaire :

- La finalisation du travail débuté depuis deux ans relatif à la professionnalisation (blocs de compétences, fiches RNCP Master) ;
- La réception de la C3D par le Cabinet de Mme La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le mardi 27 juin 2017.

Afin de préparer cette rencontre, plus particulièrement en ce qui concerne les dossiers actuels et importants (prérequis à l'entrée en Licence, offre de formation STAPS, ...), ce point a fait l'objet d'un temps de travail spécifique de la conférence mercredi 21 après-midi modifiant de fait la programmation initiale du séminaire.

Sommaire :

	page
1. Professionnalisation : blocs de compétences, référentiel de formation ,fiches RNCP	3
2. Capacités d'accueil, tirage au sort, prérequis	4
3. Informations Générales C3D	7
3.1 Sélection en Master	7
3.2 Dossier sport - santé	7
3.3 Conventions STAPS – Médecine et STAPS - Pharmacie	9
3.4 Engagement étudiant	9
3.5 Vague d'accréditation – Portail STAPS	10
3.6 Réinscription en Licence avec changement de parcours	10
3.7 Écoles Universitaires de Recherche	10
3.8 Nouveaux Coursus Universitaires	11
4. Réunion du groupe Relations Internationales C3D STAPS du mardi 30 mai 2017	11
5. Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire	12
5.1 Assemblée Générale extraordinaire : mise en conformité des statuts	12
5.2 Assemblée Générale ordinaire	12
Le renouvellement continu du Conseil d'Administration	12
L'intégration des composantes STAPS délocalisées au sein de la C3D	13
Prise en compte de la Recherche au sein de la C3D	13
Élection du Conseil d'Administration de la C3D	14
Composition du bureau et du Conseil d'Administration de la C3D	14

Annexes

1. Cadre référentiel de formation et de construction des fiches RNCP
2. Présentation du travail sur la professionnalisation
3. Texte « Prérequis à l'entrée à l'Université, orientations politiques et éthiques de la C3D
4. Synthèse de la rencontre Cabinet MESRI / C3D du 27 juin 2017



1. Professionnalisation : Blocs de compétences, référentiel de formation, fiches RNCP

Après avoir rappelé l'état d'avancée des travaux, Yannick VANPOULLE présente le cadre de travail pour le séminaire.

Informations et état des lieux du séminaire :

- Le processus a été lancé à Lyon en novembre 2015, poursuivi à Lille (Juin 2016), Toulouse (janvier 2017) et doit se conclure ici à Rodez (juin 2017).
- Il se structure dans un cadre commun de construction des propositions de contenus et d'organisation.
- Il a mobilisé un conseil sectoriel, un comité de coordination et a fait l'objet d'une présentation devant la branche professionnelle.
- Il inclut un cadre de réécriture d'organisation des blocs de compétences dans le cadre commun à toutes les formations universitaires proposé par la DGSIP :
 - o Compétences disciplinaires,
 - o Compétences pré-professionnelles,
 - o Compétences génériques transversales,
 - o Compétences spécifiques aux parcours.
- Une demande officielle d'inscription sur les listes d'éligibilité à la CPNF et de procédures de validation des blocs a été formulée. La réponse a été adressée par courrier en date du 10 mai 2017 (cf. extrait ci-dessous).

« Consciente de la nécessité de faire évoluer les critères d'éligibilité à cette liste afin de répondre au mieux aux enjeux de professionnalisation auxquels elle est confrontée, la CPNEF Sport a décidé de mener un travail d'envergure sur la question (identification de nouveaux critères d'éligibilité, élaboration d'une grille d'analyse des demandes, ...).

Cependant, ce travail au long cours ne nous permettra pas de vous donner une réponse dans les délais souhaités (avant fin juin). Nous reviendrons vers vous une fois les travaux évoqués terminés ».

Les objectifs de formalisation pour le séminaire sont les suivants :

- Finaliser la progression des blocs du niveau 3 au niveau 1 à partir duquel seront rédigées les fiches RNCP ;
- Écrire les fiches RNCP Master (elles seront adressées à la DGESIP, échéance 1^{er} semestre 2017/2018) ;
- Rédiger les compétences disciplinaires communes aux masters en STAPS.

Synthèse des travaux :

Les travaux, une fois finalisés, sont à adresser à Yannick VANPOULLE. Un travail d'harmonisation de présentation et de formalisation sera réalisé cet été, ainsi qu'une relecture par des experts. La présentation du cadre référentiel de formation et de construction des fiches RNCP ainsi que celui de présentation du travail sont joints à ce compte-rendu.

Les travaux, en cours d'harmonisation, seront communiqués dès leur rédaction finalisée. Ils n'accompagnent donc pas ce compte-rendu.

Les fichiers référentiels de formation seront disponibles sur le site de la C3D à la rentrée. Ils seront accompagnés des propositions de rédaction des fiches RNCP à destination de la DGESIP et des partenaires sociaux.



Yannick VANPOULLE précise que le travail réalisé engage un changement de logiciel quant à la conception de nos formations et que ce travail transformera la vie des établissements dans le délai d'un quinquennal. Il implique de repenser nos formations, mais aussi leur évaluation et leur validation et facilitera les parcours de formation différenciés, les passerelles entre diplômes et la validation d'acquis et le dialogue avec nos partenaires et entre les différents systèmes de formation.

Avec ce travail sur les blocs et l'élaboration des fiches RNCP, la C3D pourra être force de proposition auprès de la DGESIP pour faire évoluer les fiches RNCP, dialoguer avec le conseil sectoriel et la branche professionnelle afin de valider et au besoin amender ces blocs et afin que ces éléments de formation puissent donner lieu à un financement dans le cadre de la formation tout au long de la vie (échéance : un an à un an et demi). Ce travail nécessite également une démarche qualité (certification des établissements). Enfin, il conviendra de rester attentif à ce que les blocs de compétences ne se substituent pas aux diplômes académiques et soient clairement situés à un niveau pour bien les distinguer de compétences délivrées à des niveaux inférieurs.

Yannick VANPOULLE remercie l'ensemble des collègues ayant contribué depuis deux années à la conception des blocs de compétences ainsi qu'à la formalisation des fiches RNCP Master.

2. Capacités d'accueil – Tirage au sort - Prérequis

Présentation Didier DELIGNIERES

La situation suite au premier tirage au sort APB est aussi catastrophique que nous l'avions prévue. Ce n'est pas faute d'avoir alerté nos tutelles. 32995 vœux 1 académiques ont été enregistrés sur APB, soit une augmentation de 17.8% par rapport à l'an passé. À noter que cette année les demandes de réorientations externes (3500) ont été intégrées dans ABP (*soit 1500 nouveaux vœux 1, tassement de l'augmentation*).

Les STAPS ont annoncé 16775 places sur APB. À noter qu'en janvier nous avons évalué à 14500 la capacité d'accueil. Il semble que les structures STAPS aient accru ces capacités, sans doute suite à des pressions des rectorats. Lors du premier tirage au sort, 19433 candidats ont été appelés (surbooking de 13.7%). Dans la mesure où 32995 vœux 1 académiques ont été enregistrés, c'est de toutes manières 16220 vœux 1, soit près de 50%, qui ne pourront être satisfaits.

[Nous avons réagi assez vertement voici quelques jours au fait que le ministère ait « réglé » en 24 heures le cas des 857 lycéens rejetés par APB à l'entrée en PACES en région parisienne.](#) L'information a été relayée par plusieurs organes de presse, et la C3D sera reçue le 27 juin au cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour évoquer la situation particulière des STAPS. Le cabinet reconnaît la difficulté actuelle des STAPS et serait prêt à apporter une aide locale aux structures STAPS qui seraient en capacité d'accroître leurs capacités d'accueil. Nous avons fait remarquer que ces propositions venaient bien tard, et qu'il nous semblait difficile de mettre en place quoi que ce soit d'ici la rentrée.

Nous avons ensuite échangé sur la question des prérequis, qui était l'un des thèmes de campagne d'Emmanuel Macron, et qui avait notamment affirmé que « *pour remédier au fort taux d'échec des étudiants en cursus de licence, chaque université aura vocation à préciser en toute transparence les prérequis de chacune des formations qu'elle propose dans le cadre d'un contrat de réussite conclu entre l'étudiant et l'établissement* »

Ce problème de prérequis est essentiel et la C3D doit se positionner clairement à ce sujet. On peut rappeler qu'en 2015 il avait été question lors d'une réunion réunissant les rectorats d'Ile-de-France de prérequis conditionnant l'admission à la filière groupée STAPS :



- avoir présenté au baccalauréat en première et en terminale une épreuve en SVT, ou bien un enseignement scientifique (physique chimie).
- le savoir nager ;

Nous avons à l'époque sévèrement critiqué ces propositions (voir CR du séminaire de Lyon de Novembre 2015), la première renvoie à une vision assez stéréotypée des STAPS (comme discipline attachée exclusivement aux sciences de la vie), et le second se révélant discriminatoire en terme d'origine sociale. Mais ce type de propositions indique clairement le danger qu'il y aurait à laisser faire sur ce sujet des représentations de bon sens...

Le CA a débattu de ce sujet lors de sa réunion du 24 mars 2017, et la C3D s'est exprimée à l'AEF le 5 avril 2017 à ce sujet. Voici les idées principales de cette intervention :

- L'orientation active est un échec manifeste et la C3D estime comme la CPU qu'instaurer des prérequis est nécessaire. Le taux d'échec de 60 % en L1 de Staps est absolument insupportable. On ne peut assister à ce gâchis financier pour l'État, les familles et leurs enfants et en même temps refuser l'entrée à ceux qui ne sont pas tirés au sort et qui en cours d'année frappent à nouveau à nos portes pour obtenir une place en réorientation.
- Il ne s'agit pas de sélectionner et de ne prendre que les meilleurs étudiants : Il s'agit avant tout d'éviter que les lycéens qui ont construit de longue date un projet réaliste dans les métiers du sport ne soient pas éliminés par un tirage au sort aveugle. Mais l'université a aussi un rôle sociétal d'élévation du niveau de qualification. Si les lycéens qui satisfont aux prérequis devraient être prioritaires, le reste des places resterait ouvert aux autres candidats.
- Nous avons cependant des approches différentes de la CPU et de la CDUS qui proposent une entrée de droit pour certains types de baccalauréat, et une admission sur dossier pour les autres. Il n'existe pas de filières du secondaire qui correspondent à nos formations, dont le socle est pluridisciplinaire. Bien sûr, les étudiants issus de baccalauréats généraux, et notamment scientifiques, réussissent mieux en STAPS. Mais il s'agit davantage d'une meilleure adaptation au travail universitaire que de prérequis disciplinaires.
- Le bac et l'excellence du parcours scolaire ne peuvent pas être les seuls prérequis. Nous ne voudrions pas que les STAPS passent à côté de candidats qui ont un projet professionnel clair et mûri. Il nous semblerait intéressant de tenir compte de tout ce qui permet d'attester d'un engagement dans les domaines sportif et associatif, dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Par exemple, les lycéens qui ont suivi un enseignement complémentaire en EPS, une option danse, qui sont inscrits dans une section arts du cirque ou qui sont bénévoles dans des associations sportives et dans des clubs, qui sont jeunes arbitres, devraient être prioritaires.
- Les résultats des bacheliers technologiques et plus encore professionnels sont extrêmement décevants. Ces derniers n'ont quasiment aucune chance de réussir leur licence. Nous ne voulons pas les écarter a priori car nous souhaitons conserver une certaine mixité sociale dans nos formations mais il faudra envisager des modalités particulières pour ces profils. Le développement de filières courtes, professionnelles, telles que les DEUST ou les Licences Professionnelles nous semble essentiel pour respecter la diversité du public qui se presse à l'entrée de l'université.

Les échanges :

Cette année, la situation en STAPS (tirage en sort) est davantage évoquée dans la presse.

En ce qui concerne la proposition d'allongement budgétaire, il serait opportun de ne pas s'en priver pour des opérations ponctuelles. La refuser par principe constituerait un mauvais message adressé au Ministère, mais aussi à nos propres universités. Toutefois l'accepter ne va pas résoudre nos besoins en postes, installations



sportives, ..., et pourrait à terme se retourner contre les STAPS.

Il serait également heureux d'insister sur les moyens horaires, humains et en installations sportives existants en relation avec les effectifs d'étudiants.

Délivré par les seuls enseignants du second degré, le baccalauréat ne saurait être le premier diplôme de l'enseignement supérieur.

L'ANESTAPS, la FAGE, sont opposés aux prérequis qui s'avèreraient discriminatoires.

L'attrait pour le secteur du sport ne se dément pas et on ne peut que constater que de l'orientation active ne permet pas de résoudre les problèmes des STAPS. Les choix alternatifs proposés aux étudiants sont soit un BP JEPS, soit une formation universitaire autre. La 1^{ère} étant onéreuse, la 2^{nde}, d'accès gratuit, est souvent la seule possibilité pour le jeune.

Une orientation préparée au lycée sur la base de majeure / mineure, des formations courtes, sont des orientations possibles.

Les orientations seront rappelées lors du rendez-vous au Cabinet du Ministère le 27 juin 2017.

Quelques remarques et questions :

- Les étudiants sont mobilisés, des motions d'action ont été votées. La rallonge financière ne peut suffire à calmer leur mécontentement.
- L'ANESTAPS n'est pas nécessairement pour les prérequis, tout comme elle s'oppose au tirage au sort. D'autres solutions aboutissant à une régulation sont à envisager : filières courtes, pré-orientation au lycée, ... (cf. ci-dessous).
- De même, l'exploitation de la circulaire de 2015 entre le Ministère des Sports et l'Enseignement Supérieur est à réactiver (échéance novembre prochain).
- Cette situation liée à la démographie va se reproduire dans les années suivantes et appelle à un plan pérenne à 5 ans, 10 ans.
- La mobilité étudiante devient plus tendue, plus particulièrement pour les petites structures, celles-ci ne pouvant pas les accueillir. Un effort collectif est à insuffler par la C3D.
- À court terme, il faut tout de même agir pour permettre la réorientation des étudiants qui le nécessitent. Distinguer le court et le long terme. En réintroduisant le prérequis, le mérite, pour trancher, cela revient à transgresser un tabou. Nous devons prendre nos responsabilités.
- Est-ce que les STAPS ont à « éponger » l'incapacité d'orientation des bacheliers technologiques et professionnels ?

En synthèse des échanges, le Président réaffirme que la C3D doit afficher une position politique, éthique sur son rôle sociétal, son service, au sein de l'université.

Afin de préparer le rendez-vous au Cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, cet échange a été repris au cours d'une séance de travail spécifique intitulé « Orientations politiques et éthiques de la C3D ». Cette séance a permis l'expression et la rédaction par Didier DELIGNIERES d'un texte présenté et remis aux membres du Cabinet de la Ministre. Annexé au présent compte-rendu, le texte « **Prérequis à l'entrée à l'Université, orientations politiques et éthiques de la C3D** » a été adressé à l'ensemble des membres de la C3D et figure sur le site.



Par ailleurs, les membres de la C3D se sont exprimés sur les prérequis pouvant être identifiés pour s'engager dans les études STAPS. Les expressions des différentes composantes selon leurs tailles (inférieure à 500 étudiants, de 500 à 1500 étudiants, supérieure à 1500 étudiants et composantes STAPS Ile de France) ont permis de faire émerger un argumentaire repris lors de la rencontre du 27 juin 2017. La synthèse de cette rencontre a été adressée aux membres de la C3D (cf. courriel du 27/06/2017 adressé par Didier DELIGNIERES et annexé à ce compte-rendu).

3. Informations Générales de la C3D

Les informations générales sont présentées par Didier DELIGNIERES et donnent lieu à commentaires et échanges. L'ensemble est retranscrit ci-dessous.

3.1 Sélection en Master

L'enquête de la C3D montre qu'au niveau national les capacités d'accueil correspondront aux effectifs de M1 de cette année alors que l'on pouvait s'attendre à une baisse. Pour les étudiants de L3, il n'y aura donc pas plus de difficultés à intégrer un M1 qu'auparavant. Ils devront parfois accepter de changer d'université pour trouver une place en master, mais c'était déjà le cas auparavant. Ceci pose un problème de synchronisation de campagnes de candidature, que l'urgence de la réforme nous a empêché d'anticiper.

Globalement, ces capacités d'accueil en M1 ont été déterminées en fonction des capacités d'encadrement dans les masters, pour qu'ils conservent leur qualité et non en fonction des effectifs sortants des L3. Le ratio capacité en M1/effectifs en L3 est égal à 63 %, ce qui veut dire que pour près de 40 % de nos étudiants, il faut se poser la question de la professionnalisation. Cette question est d'autant plus importante que les effectifs en licence augmentent.

Les structures STAPS ont dû gérer cette année non seulement la sélection en master, mais également les flux M1-M2, avec des MCC cristallisés en début d'année universitaire. Il sera nécessaire d'échanger à ce niveau lors du séminaire.

Les échanges :

Les collègues font état de leur surprise quant à une mobilité étudiante apparente faible. Ils relèvent une situation particulière en MEEF constatant des départs vers d'autres master MEEF que celui de l'établissement d'origine, notamment vers le Master MEEF 1^{er} degré.

3.2 Dossier sport-santé

Les négociations sur le décret d'application et les Instructions Ministérielles nous ont occupé une bonne partie de l'année. On peut rappeler que la C3D avait initié la mise en place d'un consortium associant la C3D, l'ANESTAPS, le CNU, l'AFAPA et la SFP-APA.

L'AFAPA a décidé de poser un recours en annulation du décret auprès du Conseil d'État, recours alimenté par une levée de fond réalisée courant janvier. Lors de sa séance du 24 mars 2017, le CA de la C3D a cependant décidé à l'unanimité de ne pas se joindre à ce recours. L'ANESTAPS, le CNU, et la SFP-APA ont adopté une position similaire.



Le CA a considéré que dorénavant les textes sont posés et qu'il n'y a plus grand-chose à faire à ce niveau. Ces textes présentent des avancées significatives. C'est le médecin qui pilote le dispositif, et c'est sur les usages qu'il faut maintenant peser. Les autres partenaires ne restent pas inactifs. Les kinésithérapeutes communiquent sur leur rôle dans le dispositif, le ministère de la Jeunesse et des Sports met en place des formations spécifique (DEJEPS « activités physiques et sportives adaptées », qui remplace le BEES1 option « activités physiques et sportives adaptées ». D'une manière générale, il nous semble plus judicieux de faire avec l'existant, que de se battre pour ce que nous aurions pu obtenir.

Il faut savoir cependant que le recours est une procédure incertaine. Si les discussions qui ont eu lieu ont débouché sur une reconnaissance des EAPA, nous ne représentons qu'une filière universitaire, sans publication officielle sur les contenus, et personne n'est réellement obligé de travailler avec nous. Nous faisons face à des professions règlementées, professionnels de santé d'un côté, et diplômés d'État de l'autre. Il importe aussi de voir ce que les diplômés APA représentent numériquement dans le dispositif. Nous avons recensé 8000 Licenciés, et 3000 masters. Ceci est aussi une indication du poids que nous pouvons représenter dans les négociations. Le recours peut déboucher sur une annulation du décret. Il faudrait alors recommencer les négociations et rien ne prouve que nous serions alors conviés autour de la table des discussions. Le Conseil d'État pourrait aussi décider simplement de nous éjecter du texte.

Il faut aussi savoir qu'actuellement le Conseil d'État ne peut traiter dans des délais courts les recours. Le décret et les Instructions vont de toutes façon fonctionner pendant deux ans. Il faut durant cette période construire des usages qui nous seraient favorables.

Le décret et les instructions sont des textes interministériels, qui devaient réaliser un compromis entre des intérêts divergents. Il est logique que l'on soit déçu, mais ce texte n'était pas au service des formations universitaires en APA. On peut considérer que l'on a limité la casse. Les EAPA sont présents à tous les niveaux d'intervention.

Rappelons que le décret définit trois catégories de professionnels pouvant intervenir dans ce cadre :

- les professionnels de santé,
- les professionnels de l'Activité Physique Adaptée.
- les professionnels du sport

Ces professionnels jouent des rôles complémentaires dans le parcours de soins qui apparaissent dans l'annexe 4 de l'Instruction Ministérielle. Dans ce tableau un nombre de croix représente l'importance de leurs interventions respectives en fonction du niveau de sévérité des limitations fonctionnelles observées. Par exemple, pour des limitations modérées qui correspondent à des patients fragiles, c'est l'intervention des enseignants en Activité Physique Adaptée qui apparaît comme la plus pertinente. La discussion s'est cristallisée sur la prise en compte des patients à limitation sévère.

Nous avons proposé de lancer un nouveau chantier, qui consisterait à donner aux EAPA le statut de profession assimilée aux métiers de santé, comme les travailleurs sociaux ou les psychologues. Il s'agirait ainsi de favoriser les relations interdisciplinaires avec les soignants et le partage des informations concernant le patient (sans pour autant être professionnel de santé). Il s'agirait également de distinguer clairement les EAPA des éducateurs sportifs dans leur exercice professionnel et de mettre fin à un flou préjudiciable. Par ailleurs, cela rendrait directement compréhensible dans le décret le positionnement des EAPA auprès des patients à limitations sévères et modérées. C'est une proposition intéressante mais les délais risquent d'être très longs (mise aux normes par rapport aux règles européennes, etc.).



Un travail sur les contrats des EAPA est également essentiel. Il s'agit de consolider le positionnement des enseignants en APA dans les équipes de soins et de clarifier les conditions d'embauche des diplômés de la filière STAPS-APA dans le secteur sanitaire, en homogénéisant les statuts de référence des contrats en cohérence avec le niveau de qualification II pour les titulaires de la Licence STAPS APA-S et le niveau I pour les titulaires d'un Master.

Les échanges :

Le congrès National des professionnels en APS (SFP APA) a relayé la position de la C3D. Il nous faut maintenant travailler avec les acteurs de terrain (cf. point suivant).

3.3 Conventions STAPS-Médecine et STAPS-Pharmacie

Le suivi de ces conventions est toujours assuré par Paul Delamarche et Vincent Alberti. La convention STAPS/Pharmacie a été signée voici un an. Paul Delamarche nous a demandé de réactualiser la liste de référents APA de manière à les mettre en rapport avec leurs correspondants de Pharmacie.

La convention C3D/Médecine devait être renouvelée le 17 mars. Le doyen Gosset, président de la CDM, nous a annoncé que suite à un contact avec la direction Générale de la Santé, cette signature était reportée sine die. Le professeur Jean-Luc Dubois-Rande, nouveau président de la CDM, nous a répondu le 4 mai 2017 que le renouvellement de cette convention est toujours d'actualité.

Les mises en œuvre locales de ces conventions sont essentielles, notamment dans le cadre du débat actuel sur le Sport-Santé.

Les échanges :

Les référents APA seront mis en contact avec les référents locaux Pharmacie.

3.4 Engagement étudiant

Un décret (n°2017-962 du 10 mai 2017) a été promulgué, relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle. Le décret laisse les établissements (pas les UFR) partiellement libres de la mise en œuvre de certains aspects.

D. 611-7. « Cette validation prend la forme notamment de l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, d'une dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant ».

D. 611-9. « Les aménagements portent, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances, la durée du cursus d'études ou peuvent prendre toute autre forme définie par les établissements qui peuvent s'appuyer sur le développement de l'enseignement à distance et le recours aux technologies numériques. Ils sont formalisés dans un document écrit signé par l'étudiant et le chef d'établissement ».

D. 611-9. « Les droits spécifiques peuvent comprendre des actions d'information et de formation, des moyens matériels, des aides financières et, pour les étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, des dispositions destinées à faciliter l'exercice de leur mandat ».

La C3D doit se positionner sur ce dossier.



Les échanges :

Engagement citoyen, engagement sapeurs-pompiers volontaires, secourisme, responsabilités étudiantes, ..., la question importante est celle des compétences mobilisées et développées dans les missions.

3.5 Vague d'accréditation – Portail STAPS

À chaque vague d'accréditation, certaines structures STAPS sont questionnées par leurs universités sur la pertinence d'un portail STAPS. Nous rappelons qu'il a été acté voici deux ans que les STAPS devaient être considérées comme un portail à part entière, et donc que les tentatives de rapprochement forcé avec d'autres disciplines (sciences, santé, SHS) devaient être dénoncées.

Les échanges :

La DGSIP a tranché, les STAPS constituent elles-mêmes un portail. Elles peuvent également être elles-mêmes un domaine (et ne sont pas nécessairement rattachées aux SHS, SV).

3.6 Réinscription en licence avec changement de parcours

Certains collègues nous ont fait remonter des problèmes lors de la réinscription d'étudiants en Licence pour valider un second parcours. On peut rappeler que la loi Pécresse interdisait explicitement de se réinscrire, alors que la loi Fioraso a apparemment levé cette interdiction. Des étudiants ont fait recours et la jurisprudence est favorable à la réinscription. Au regard de la FTLV et des blocs de compétence, une telle interdiction n'aurait aucun sens.

La DGESIP nous avait assuré que cette réinscription serait possible, mais nous n'avons jamais obtenu de réponse écrite à ce sujet.

Les échanges :

Dans la pratique, les étudiants ont le droit de se réinscrire dans un nouveau parcours STAPS, même s'ils ont déjà validé un autre parcours.

3.7 Écoles Universitaires de Recherche

Les universités répondent actuellement à deux appels d'offre concernant les formations, dans le cadre du troisième Programme d'Investissement d'Avenir. Le premier concerne les Écoles Universitaires de recherche, et a pour ambition d'offrir à chaque site universitaire la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), par la création d'une ou plusieurs EUR qui rassembleront des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau. Les projets doivent être remontés pour le mois de juin.

À noter que ces projets font ressortir l'idée de masters d'excellence, visant les métiers de la recherche, idée qui avait été enterrée par les prescriptions de la DGESIP sur la suppression de la distinction entre masters professionnels et masters recherche.



3.8 Nouveaux Coursus Universitaires

Un second appel à projet concerne les Nouveaux Coursus Universitaires. Il vise à soutenir les universités, qui souhaitent diversifier leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur. La création de ces nouveaux cursus a pour objectif d'améliorer la réussite en premier cycle par une diversification des formations, adaptée à la diversité des publics accueillis. Il s'agit notamment d'offrir aux étudiants une palette de licences différenciées, de construire grâce à une spécialisation et à une professionnalisation progressive des parcours plus flexibles et plus individualisés et de développer des approches pédagogiques innovantes et de nouveaux contenus, notamment pluridisciplinaires. Cette démarche permettra d'offrir aux étudiants un nouveau « contrat de réussite » adapté à leur profil et à leur projet, qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle réussie au niveau bac + 3 ou d'une poursuite d'études valorisante, dans le nouveau cadre du master.

Nous n'avons guère eu le temps de réfléchir au niveau national au positionnement des STAPS dans la réponse à cet appel d'offre. Ce séminaire doit être l'occasion de faire un bilan des réponses locales.

Les échanges :

Les STAPS n'ont pas à se priver de cette démarche et peuvent constituer un lieu expérimental intéressant. (Exemple : un projet commun entre Toulouse, Rodez et le CREPS ; un autre projet à Saint-Etienne, et un à Pau). Il s'agit de bonnes pratiques à communiquer via le site de la C3D. De même, le projet alter PACES est également à considérer dans ce cadre.

4. Réunion du groupe Relations Internationales C3D STAPS du mardi 30 mai 2017

Le CR a été adressé à tous les correspondants RI déclarés et aux directeurs des structures (cf. courriel du 19/06/2017). Il fait état de chantiers à (ré)engager autour de quatre axes : Pédagogique, Juridique, Bonnes pratiques, Communication.

47 correspondants RI STAPS ont déjà été identifiés dans 43 composantes. Une organisation a été arrêtée sur la base de deux réunions annuelles (1^{ère} quinzaine de novembre, 2^{ème} quinzaine de mars). Le site de la C3D est sollicité pour que puissent y figurer les comptes rendus, les notes et procédures proposées.

Un lien permanent avec le CA de la C3D est souhaité. Actuellement il est assuré par le Secrétaire Général, il devra l'être par un membre plus compétent en RI dès que possible.

Pour autant, la C3D est interrogée sur le rôle qu'elle peut tenir auprès du groupe RI STAPS. Comment la C3D pourrait-elle, par exemple, faire bénéficier de sa force, notamment dans la constitution de réseau STAPS RI, force de négociation dans l'établissement ou le partage de conventions ?

Le groupe RI STAPS souhaite que la Conférence officialise au cours de son séminaire l'existence et en conséquence que les directeurs permettent autant que possible la présence des correspondants RI STAPS aux réunions et leur contribution aux travaux.

Claude HERTOIGH rappelle qu'un espace dédié aux Relations Internationales existe déjà sur le site de la C3D. La visibilité et l'accessibilité en seront améliorées et l'entrée sur le site sera facilitée par une traduction en anglais (*bouton : Sport Sciences in brief*). (Remarque : réaliser une traduction en anglais de l'ensemble du site serait trop lourd pour les moyens dont dispose la C3D). Par ailleurs, les compte-rendu des réunions et les travaux du groupe RI C3D STAPS figureront sur le site de la C3D.

Cette partie du compte-rendu sera adressée aux correspondants Relations Internationales STAPS / C3D.



5. Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire de la C3D

5.1 Assemblée Générale extraordinaire : mise en conformité des statuts

Rappels :

Article 8 des statuts de la C3D : (adoptés le 28 novembre 2014 à Orléans)

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de membres élus par l'Assemblée Générale. Le nombre des membres est fixé à 1/3 au maximum du nombre de composantes existantes. La durée de mandat est de 2 ans, renouvelable 2 fois au maximum.

Pour être membre du Conseil d'Administration, être électeur et éligible, il faut être membre actif à jour de la cotisation annuelle. Leur mandat est immédiatement renouvelable.

Règlement intérieur (adopté le 28 novembre 2014 à Orléans)

2. Conseil d'administration

Les mandats des administrateurs sont de deux ans. Ils sont immédiatement renouvelables, sans limitation. Cette disposition vise à ne pas interrompre de manière arbitraire l'investissement des administrateurs sur leurs missions.

Chaque administrateur est en charge de missions particulières, déterminées par le Conseil. .../...

Tout administrateur doit pouvoir être révoqué par l'assemblée générale au terme de son mandat courant.

Proposition de modification de l'article 8 des statuts de la C3D :

.../... . La durée de mandat est de 2 ans, **immédiatement renouvelable sans limitation, tout administrateur pouvant être révoqué par l'assemblée générale au terme de son mandat courant.**

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

5.2 Assemblée Générale ordinaire

Ordre du jour :

- Renouvellement continu du Conseil d'Administration
- Intégration des directeurs, responsables de département, autre statut, des composantes STAPS délocalisées
- Prise en compte de la Recherche au sein de la C3D
- Élection du Conseil d'Administration

Le renouvellement continu du Conseil d'Administration (Didier DELIGNIERES).

Le Président de la C3D souhaite attirer l'attention de la Conférence sur la nécessaire anticipation de renouvellement des membres du Conseil d'Administration lors des prochaines années, particulièrement au regard des fins réglementaires des mandats de direction. Cette perspective nécessite pour la C3D de s'engager dans une démarche proactive de renouvellement des membres du CA, notamment de celui de la Présidence. Il s'agit d'organiser le futur et de le préparer.

Il s'agit de dépasser la situation actuelle en construisant un groupe, une équipe, autour d'un projet politique de la C3D. Cette feuille de route est déjà en cours de construction : Formation, RI, Recherche, Elle pose la question du statut de la C3D qui est tout à la fois une association et un interlocuteur privilégié et reconnu pour le Ministère.



La politique de la C3D est définie par son conseil d'administration, la C3D étant l'émanation d'un collectif (élection dans les composantes, élection au sein de la C3D). C'est cette organisation qui lui donne un poids dans les négociations.

Synthèse de l'échange :

Un colloque anniversaire C3D serait une opportunité de renforcer la présence et la légitimité de la Conférence. L'enjeu est celui d'être le partenaire politique de l'ensemble des composantes STAPS confirmant la légitimité de la C3D auprès des collègues et de leur action au quotidien.

Décision de l'Assemblée Générale :

Afin d'envisager le renouvellement des membres du conseil d'administration de la C3D, un recensement des mandats des directeurs est à réaliser pour la prochaine rentrée.

Remarque :

La programmation de l'assemblée générale plus en amont dans le séminaire permettrait de mieux sensibiliser aux questions associatives les membres de la C3D.

L'intégration des composantes STAPS délocalisées au sein de la C3D :

La C3D est appelée à s'adresser à l'ensemble de ses composantes, aux acteurs de la mise en œuvre de ses formations. Or des composantes délocalisées parfois plus importantes que certains départements, ne sont pas directement présentes à la C3D.

Renouvelant sa logique d'ouverture, la C3D souhaite inviter systématiquement à chaque séminaire les responsables des délocalisations STAPS et communiquer par l'intermédiaire des directeurs et doyens dont elles dépendent, sur l'intérêt de la présence de leurs présences à la C3D.

Décision :

La C3D s'accorde à l'unanimité pour inviter de manière permanente les responsables des délocalisations aux séminaires de la C3D.

Cette proposition auprès des composantes bénéficiant de délocalisations sera réalisée dès la rentrée 2018 selon la démarche suivante :

- Recenser les coordonnées et statuts des collègues en responsabilité auprès des directeurs et doyens dont elles dépendent ;
- Établir un contact direct avec les collègues des composantes STAPS délocalisée (copies aux directeurs concernés) avec envoi du CR du séminaire.

Prise en compte de la Recherche au sein de la C3D :

Peu présente dans les récents débats de la C3D, la question de la Recherche est à réactiver dans les préoccupations de la Conférence. À cette fin, un échange sur la place des composantes dans les questions de Recherche entre les membres de la C3D est engagé en séance.

Les points essentiels des échanges :

- 1) Il s'agit de réhabiliter les « Sciences du mouvement » au-delà des sciences classiques (SHS, ...), de rappeler la logique Recherche au sein des STAPS : maintien des laboratoires STAPS, des laboratoires rattachés aux UFR (des EC en 74^{ème}, un directeur en 74^{ème}, des thèses soutenues en 74^{ème}).
- 2) C'est au niveau du dialogue de gestion que les choses doivent se faire.
- 3) La C3D gagnerait à inviter les laboratoires, les sociétés savantes lors de ses séminaires.
- 4) Au-delà de son répertoire Recherche, la C3D a un nécessaire besoin de communiquer sur la recherche.



La préoccupation de la recherche en STAPS sera reprise en conseil d'administration de la C3D.

Élection du Conseil d'administration de la C3D :

Conformément à ses statuts, le conseil d'administration de la C3D dispose de 16 postes d'administrateurs. 14 administrateurs du précédent conseil proposant de renouveler leur mandat, deux sièges sont à pourvoir. Seul Jean Saint-Martin, doyen de la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg, a proposé sa candidature.

Après présentation individuelle des intentions des candidats au conseil d'administration, les 15 candidats ont été élus à l'unanimité.

Lors du conseil d'administration suivant cette élection dont l'objet est de nommer les membres du bureau, Didier Delignières a proposé, tout en rappelant l'échéance de son mandat de directeur dans trois ans, de renouveler sa candidature au poste de Président de la C3D. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Lors de ce conseil d'administration, il a été rappelé que les vice-présidents ont mission à pouvoir suppléer le président. Ils sont des « poids lourd » du CA et du bureau et il est clair que le statut universitaire est utile pour leurs missions politiques. Ils peuvent confier des missions déléguées.

Le conseil d'administration de la C3D aura à recenser les missions nécessaires (Formation, Recherche, Professionnalisation, APAS, Communication, ...) et à formaliser des fiches d'attribution.

Ces précisions ont été communiquées aux membres de la C3D à l'issue du conseil d'administration ainsi que sa composition qui a été approuvée à l'unanimité (cf. ci-dessous).

Composition du bureau et du Conseil d'administration de la C3D :

Membres du bureau :

Président :	Didier DELIGNIERES , directeur Faculté des Sciences et de l'Éducation Physique, Université de Montpellier
Vice-Présidents :	Aurélien PICHON , doyen Faculté des Sciences du Sport, Université de Poitiers Jean SAINT-MARTIN , doyen Faculté des Sciences du Sport, Université de Strasbourg Yannick VANPOULLE , directeur UFR STAPS, Université Lyon I
Secrétaire Général :	Philippe MATHÉ , directeur IFEPSA UCO Angers
Secrétaire Général Adjoint :	Hugues ROLAN , directeur Département STAPS, Université Paris-Nord Bobigny
Trésorière :	Michelle SCHWARTZ-MÉREY , directrice Faculté du Sport, Université de Lorraine (Nancy / Épinal)
Trésorière Adjointe :	Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK , directrice Département STAPS, Université de Limoges

Administrateurs :

Pierre BAVAZANNO, directeur Département STAPS, Université de Savoie (Chambéry)
Serge COLSON, directeur Faculté des Sciences du Sport, Université de Nice
Lionel CROGNIER, directeur UFR STAPS, Université de Bourgogne (Dijon / Le Creusot)
Tarak DRISS, directeur UFR STAPS Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Thierry MAQUET, Directeur Département STAPS, Université de Paris Est Créteil Marnes La Vallée
Guillaume PENEL, directeur Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique, Université de Lille2
Guy VERSHAVE, directeur Département STAPS, Université du Littoral Côte d'Opale (Calais)